



# Accompagnement des entreprises pour favoriser l'accueil de stagiaires



# ORDRE DU JOUR

- Tour de table
- La Fédération des chambres de commerce du Québec - FCCQ-
- Présentation du Programme TOP (Talent Opportunities Program)  
P.P.T ( Programme de placement de talents)
  - Comment fonctionne le programme
  - Aperçu de la subvention salariale
  - Admissibilité au programme
    - Les employeurs
    - Les étudiants
    - Placement
  - Mandat des conseillers aux entreprises de la Fédération des chambres de commerce du Québec



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec

La FCCQ est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec qui rassemble 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs.

La FCCQ représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

### **Mission**

Appuyer et promouvoir le développement économique de l'ensemble des secteurs d'activités et des régions du Québec.

Par la force de son réseau, agir comme catalyseur de changement permettant de créer une économie plus innovante, concurrentielle et durable.

**LA FORCE DU RÉSEAU**

# Programme d'accompagnement aux entreprises pour favoriser l'accueil de stagiaires



SENSIBILISATION POUR  
AMÉLIORER LES MILIEUX DE  
STAGE



ENCOURAGER À L'ACCUEIL  
DE STAGIAIRES



DIFFUSION DES OFFRES DE  
STAGE / COHORTES DE  
STAGE



SUPPORTER LES  
ENTREPRISES DANS LEUR  
DEMANDES DES INCITATIFS  
FINANCIERS



Emploi et  
Développement social Canada



ontario  
chamber of  
commerce



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec

# Le Programme de placement de talents “PPT”



Programme qui soutient les entreprises qui donnent aux étudiants des possibilités d'apprentissage intégré au travail de qualité.

Le PPT propose une subvention visant à couvrir le salaire des stagiaires.



# La subvention salariale

## Jusqu'au 31 mars 2021 :

- 75% du salaire de l'étudiant désigné (jusqu'à un maximum de 7 500 \$) pour chaque placement admissible.

## À partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- 50% du salaire de l'étudiant désigné (jusqu'à un maximum de 5 000 \$) pour chaque placement admissible.
- 70% du salaire pour les étudiants des groupes sous représentés (jusqu'à un maximum de 7 000 \$).



# Admissibilité au programme

## Les employeurs admissibles

- Entreprise canadienne enregistrée ou à but non lucratif - OBNL
- Les établissements d'enseignement supérieur (universités, collèges et écoles polytechniques).

## Les employeurs Non admissibles

- Gouvernement fédéral, provincial, territorial ou municipal
- Les grandes institutions financières.



## Les étudiants doivent être :

- Inscrits dans un établissement collégial ou universitaire canadien reconnu, à temps plein ou temps partiel.
- Inscrits dans un programme avec une composante d'apprentissage intégré au travail dans le cadre de leur plan d'études.
- Citoyens canadiens, résidents permanents ou personnes avec le statut de réfugié, légalement autorisés à travailler au Canada.

# Les Placements

- Les postes doivent être nouveaux (des postes supplémentaires au-delà de ce que les employeurs ont pu embaucher l'année dernière à la même époque)
  - ✓ **Remarque : Cette disposition est annulé jusqu'au 31 mars 2021 (COVID-19)**
- Postes à temps plein ou à temps partiel.
- Les stages à domicile sont éligibles jusqu'au 31 mars 2021.

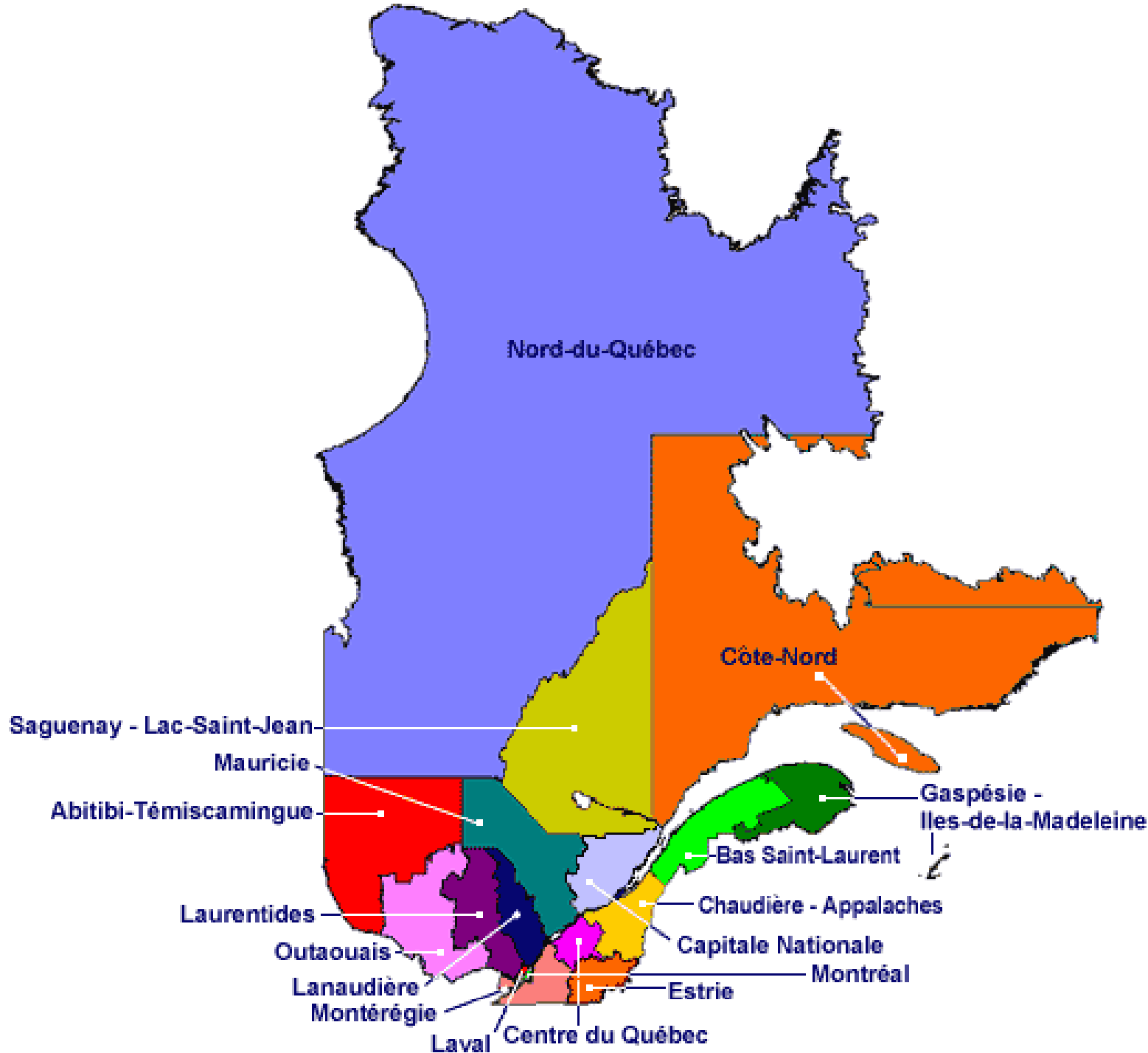
# Distribution du territoire

**Eva Roy** : Chaudière-Appalaches, Capitale Nationale, Bas-St-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord.

**Mariette Ramsay** : Centre-du-Québec, Mauricie, Estrie, Saguenay – Lac-St-Jean.

**Fatoumata Sano** : Île-de-Montréal, Laurentides, Laval et Lanaudière.

**Mehdi Ayachi** : Montérégie, Outaouais, Abitibi – Témiscamingue et Nord-du-Québec





**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec

